



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL DE VERAC - SEANCE DU 27 mars 2021**

L'an deux mil vingt, le douze décembre à neuf heures trente, les membres formant le Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie de VERAC, sous la présidence de M. BEC Dominique, Maire, pour y délibérer des questions inscrites à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers	15	Date de convocation	22/032021
En exercice	15	Date de la séance	27/03/2021
Présents	12	Heure de la séance	9H30
Votants	13	Lieu de la séance	Salle polyvalente de Verac
Quorum	8	Président de séance	Dominique BEC

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL	PRESENTS	ABSENTS	POUVOIR A
BEC Dominique	x		
MAUBERT-SBILE Karine	x		
CARRIE Geneviève	x		
MALARET Stéphane	x		
LIPPS Pascal	x		
CANO-DUMONT Geneviève		excusée	
CATALOGNA Magali		excusée	
CASTREC Yves	x		
GISTAIN Marie-Angèle	x		
GUERIN Evelyne	x		
HAGUENIN Mélanie	x		
HAUCHARD Béatrice		excusée	Cyril REBEL
LENE Luc	x		
LEON Frédéric	x		
Cyril REBEL	x		

Secrétaire de séance : Evelyne GUERIN

**N° 202111-2703- DÉLIBÉRATION PORTANT SUR L'AVANCE DE TRÉSORERIE AU SIVOS  
VERAC-TARNÈS-MOULLAC**

Afin d'abonder la trésorerie du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique Verac-Tarnès-Mouillac et de permettre le fonctionnement du syndicat avant le vote du budget 2021, Monsieur le Maire propose de verser au SIVOS une avance sur la participation 2021 que doivent verser les trois communes membres.

Il propose d'autoriser le versement de 40 % du montant de la participation 2020. Cette avance sera déduite du montant annuel de la participation 2021 due par la commune de Verac.

**DECISION**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

**AUTORISE** le versement d'une avance de trésorerie au Syndicat Intercommunal à Vocation Unique Verac-Tarnès-Mouillac égale à 40 % du montant de la participation annuelle 2020, soit 60 878,00€.  
**DIT** que cette avance sera déduite du montant annuel de la participation 2021 due par la commune de Verac.



Envoyé en préfecture le 27/03/2021

Reçu en préfecture le 27/03/2021

Affiché le



ID : 033-213305428-20210327-202111-DE

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE  
ARRONDISSEMENT DE LIBOURNE-CANTON DU LIBOURNAIS/FRONSADAIS

**VOTE :            CONTRE 0            ABSTENTION 0            POUR 13**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessous.

Le Maire,

1. certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
2. informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus.  
A Vézac, le 27 mars 2021

Pour copie conforme,

Le Maire,  
**Dominique BEC**

